

## CAHIER DES CHARGES 2023 CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX DU LOIRET

Le présent cahier des charges a pour objet d'encadrer l'organisation des circuits départementaux clubs et poney.

### **Article 1 : CALENDRIER – EPREUVES**

#### ***Calendrier***

Les épreuves des circuits se déroulent entre le 1 mars et la clôture des engagements aux championnats de France correspondant (poney ou club) et de préférence le week-end, et si possible espacés d'au moins 15 jours.

#### ***Epreuves***

Toutes les épreuves sont ouvertes aux circuits départementaux de l'indice 4 à élite.

### **Article 2 : QUALITE DES INFRASTRUCTURES**

#### ***Carrières & paddocks***

Au minimum une carrière et un paddock de détente

#### ***Le site – Accueil des participants et du public***

- Les participants peuvent se restaurer sur place (présence d'une buvette).
- Un photographe est présent pour immortaliser les cavaliers sur la piste et aux remises des prix.
- Des toilettes sont disponibles sur le site.
- Un podium
- Point d'eau et douche pour les chevaux à disposition des participants.

#### ***Spécificité Equifun***

Les organisateurs devront justifier d'un thème marqué et d'une décoration très soignée pour les obstacles et accessoires mis en place sur la piste, à l'instar de ce que les cavaliers pourront rencontrer aux Championnats de France.

### **Article 3 : OFFICIELS DE COMPETITION**

Afin d'améliorer la qualité des épreuves, les circuits départementaux se dérouleront à la condition de présence des officiels de compétition suivants (au minimum) :

- Epreuves Complet, Equifun, Derby et Hunter
  - 1 chef de piste (candidat national minimum) ou un chef de piste expérimenté pour l'Equifun, de préférence extérieur à la structure organisatrice
  - 1 juge par piste (candidat national minimum)
  - 1 chronométrateur par piste utilisant Winjump

Le niveau indiqué par le CDE45 est le niveau minimum requis. Pour toutes les épreuves les officiels de compétition devront être conformes à l'article 3.1 (*Qualifications minimum requises*) du règlement des compétitions fédérales.

**Les officiels doivent obligatoirement figurer sur la DUC du concours dès l'ouverture aux engagements et être présents pendant la durée du concours.**

#### **Article 4 : CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX**

##### ***Cavaliers récompensés et lots***

Le CDE récompense les 3 premiers cavaliers classés du circuit - 1 médaille, 1 plaque et 1 flot.

##### ***Affichage des résultats et remise des prix***

Affichage des résultats sur le site à la fin de chaque épreuve + présence obligatoire d'un podium et d'un protocole de remise des prix. Les remises des prix doivent valoriser les concurrents et se faire de préférence après chaque épreuve du concours, en un lieu prévu à cet effet et annoncé au public.

Toute absence non motivée, tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix peut entraîner la disqualification de l'épreuve par le jury et, par là même, la non-distribution des prix et dotations correspondants. Seuls le président de concours et/ou le président du jury peuvent décider d'une remise des prix à pied.

#### **Article 5 : PARTICIPATION DU CDE LOIRET**

##### ***5-1 – Toutes disciplines***

Le CDE fournit les plaques, flots, médailles pour les trois premiers classés du circuit (CF article 4).

Pour les points non abordés dans le présent cahier des charges, se référer au règlement de la FFE.

Les structures organisatrices d'un circuit départemental reconnaissent avoir été informées de l'existence du présent cahier des charges déclarent en avoir pris connaissance et acceptent les conditions ci-dessus relatées.

#### **Article 6 : DIVERS**

L'attribution de la qualification « circuit départemental » est possible aux organisateurs ayant déjà organisé un concours de la discipline demandée la saison précédente.

L'ouverture aux engagements sera soumise à la validation du CDE après vérification du respect du présent cahier des charges. Le CDE se réserve le droit d'enlever la qualification « circuit départemental » en cas de non-respect du cahier des charges.

Le tarif de l'engagement reste libre, mais de préférence en cohésion avec les prix pratiqués dans le département hors circuit départemental.

A SARAN le / / ,  
En deux exemplaires originaux.

Visas :

Le Président du CDE Loiret,

Le club organisateur,